

DÉCLARATION SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT ET L'AUTONOMISATION DES JEUNES

NOUS, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis à l'occasion de notre dix-septième session ordinaire à Malabo (République de Guinée équatoriale) du 30 juin au 1^{er} juillet 2011 ;

PROFONDÉMENT PREOCCUPÉS par l'augmentation du chômage et du sous-emploi en Afrique notamment parmi les jeunes, et par la menace sérieuse qu'ils constituent vis-à-vis de la cohésion sociale, de la stabilité politique et des perspectives de développement socioéconomique de nos différents pays ;

RAPPELANT la Charte africaine de la jeunesse et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique ;

RAPPELANT ÉGALEMENT la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou sur la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté ; le Cadre de politique sociale pour l'Afrique ; le Cadre stratégique pour une Politique de Migration en Afrique ; la Décennie de la femme africaine 2010°- 2020 ; le Plan d'action pour la Décennie de la jeunesse africaine 2009-2018 ; et les autres documents stratégiques connexes de l'Union africaine, aussi bien que les Objectifs du Millénaire pour le Développement, tous visant à améliorer le bien-être du peuple africain ;

SE FÉLICITANT des résultats des Sommets du G20 à Londres et à Pittsburgh sur une croissance mondiale forte, durable et équilibrée ;

CONVAINCUS que les mesures de promotion de l'emploi devraient avoir pour moteur des interventions fondées sur la solidarité et l'égalité, la transparence et la responsabilité, et soutenues par l'État, le secteur privé, les employeurs et les syndicats, et les organisations de la société civile, afin de favoriser la cohésion et l'intégration sociale dans les communautés africaines ;

CONVAINCUS ÉGALEMENT que la promotion de l'emploi productif pour les jeunes est indispensable à l'autonomisation des jeunes ;

NOUS ENGAGEONS à :

1. **CONSOLIDER** individuellement et collectivement nos précédents engagements visant à accélérer la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, la protection sociale au profit de nos peuples et du développement social de l'Afrique. À cet égard, nous prenons de nouveau la résolution et engageons nos pays à accélérer les efforts visant à réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes d'Afrique et à réaliser tous les OMD d'ici à 2015 ;

2. **RÉDUIRE** le chômage des jeunes d'au moins deux pour cent (2 %) par an au cours des cinq (5) prochaines années tel que contenu dans le Plan d'action pour la Décennie de la jeunesse 2009-2018 ;
3. **ENTRETENIR**, étendre et harmoniser les Systèmes d'information relatifs au marché du travail en appui à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de l'emploi ;
4. **AMÉLIORER** et accroître l'adéquation des systèmes d'éducation et de formation vis-à-vis des besoins actuels et à venir du marché du travail afin de résoudre le problème d'inadaptation structurelle et envahissante des compétences ;
5. **FOURNIR** l'orientation en tant que Gouvernements nationaux et assurer la cohérence des Cadres nationaux et régionaux de certification relatifs à l'éducation et à la formation professionnelle, ainsi que l'élaboration de Plans d'action détaillés intersectoriels nationaux et régionaux pour l'emploi des jeunes ;
6. **ACCÉLÉRER** l'expansion de la protection sociale appropriée pour les jeunes, les femmes, l'économie informelle, les travailleurs en milieu rural et les membres de leurs familles, afin de réduire leur pauvreté et leur vulnérabilité ;
7. **EXHORTE** les États membres qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier la Charte africaine de la jeunesse ;
8. **DEMANDER** à la Commission de collaborer avec la Banque africaine de développement (BAD), les CER et les partenaires internationaux, à la mise au point d'un pacte global pour l'emploi des jeunes, doté de mécanismes qui en assureront la mise en œuvre au niveau national grâce à un niveau élevé d'appropriation par les principaux ministères de tutelle, les organisations d'employeurs et de syndicats, les organisations de femmes et de jeunes, et le secteur privé, muni d'un système clair de suivi et évaluation ;
9. **DEMANDER** à la Commission de plaider, en étroite collaboration avec la BAD, pour une mise en œuvre effective des engagements relatifs au travail et à la protection sociale pris au profit des pays africains par le G20 lors des Sommets de Londres et de Pittsburgh ;
10. **DEMANDER INSTAMMENT** à la Commission, avec l'étroite collaboration de la BAD, de préparer et de soumettre à la prochaine session ordinaire de la Conférence les modalités de financement du Plan d'action sur la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté ;
11. **DEMANDER** à la Commission de soumettre à la Conférence un rapport annuel sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente Déclaration.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2011

Declaration on Creating Employment for Accelerating Youth Development and Empowerment

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/273>

Downloaded from African Union Common Repository